



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

taux

Question écrite n° 69459

Texte de la question

Alors que, contrairement à ce qui a été annoncé il y a quelques semaines, la baisse de la TVA sur la restauration se heurte toujours à l'hostilité d'une partie importante des États membres, M. Dino Cinieri demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de lui faire connaître l'état des négociations sur ce point au niveau européen.

Texte de la réponse

Le Gouvernement reste fortement mobilisé sur l'objectif de la baisse du taux de la TVA, qui demeure la voie privilégiée pour parvenir à une relance de l'emploi dans ce secteur. À cet égard, et bien que l'accord unanime des États membres de l'Union européenne, indispensable en matière fiscale, n'ait pu encore être obtenu, l'évolution du dossier au niveau européen offre des perspectives encourageantes. En effet, le soutien de l'Allemagne pour une application du taux réduit à compter du 1er janvier 2006 est notamment de nature à favoriser une issue positive dans ce dossier. Par ailleurs, la présidence britannique a fait savoir que la négociation sur les taux réduits constituait un dossier prioritaire qu'elle souhaitait voir aboutir pour 2006. Le compromis permettant, entre autres, l'application du taux réduit au secteur de la restauration, présenté aux conseils des ministres de l'économie (ECOFIN) du 7 juin 2005, constitue une bonne base de négociation. Le gouvernement français a bien évidemment soutenu cette proposition, qui a d'ores et déjà emporté le soutien de dix-neuf pays. Les négociations se poursuivent avec les autres États dans la perspective d'une application du taux réduit au 1er janvier 2006, conformément aux engagements pris par le Président de la République.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69459

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 5 juillet 2005, page 6537

Réponse publiée le : 23 août 2005, page 8004